



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 22 novembre 2021 de 20h00 à 22h40
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Marquis	x		
Vice-Présidente	M. de Terwangne	x		
Secrétaire	X. Henauer	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	G. Chappatte	x		
	S. Conus	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos		x	
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler		x	
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	J. Tchamkerten	x		
Vice-Maire	O. Enhas	x		
Conseiller administratif	C. Lambert	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
 - a. Nouveaux statuts du GICORD du 22 septembre 2021
 - b. Crédit d'investissement de CHF 500'500.- destiné à alimenter le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
 - c. Crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- destiné à la résolution des problèmes hydrauliques du Canal de Versoix, à la modification de collecteurs et à l'agrandissement de la place de travail du service de la voirie
 - d. Crédit d'investissement de CHF 295'000.- destiné à la stabilisation du chemin pédestre le long du Canal de Versoix en amont du lieudit du Fer-à-Cheval
 - e. Préavis communal relatif au plan localisé de quartier no 27912
 - f. Budget 2022 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - g. Budget 2022 de la Ville de Versoix
6. Motions
 - a. M 3-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour étudier l'acquisition de terrains agricoles entre Ecogia et la zone villas »
7. Résolutions
8. Questions
 - a. Q 1-A Réponse du Conseil administratif à la question écrite « Prochain remplacement des panneaux d'affichage LEDS »
9. Pétitions
 - a. P 1 Pétition de l'association Les Flots Bleus « La gratuité des parkings du C.S.V. et de Lachenal lors des excursions de nos membres ou lors de notre Assemblée Générale et notre fête de l'Escalade »
10. Désignation de deux membres et de deux membres suppléants du Conseil consultatif du GICORD pour entrée en fonction au 1er janvier 2022
11. Communications du Conseil administratif
12. Communications des membres du Conseil municipal
13. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation, que les participants à la séance et le public écoutent debout.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, aux membres de l'administration, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

Mme Matias Ramos et M. Sidler sont excusés.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

La modification suivante est apportée au PV de la séance du 11 octobre 2021 :

- Page 25, point 13.1, ajout : « M. Leiser suggère à la commune de persévérer dans son effort malgré la crise en offrant des places d'apprentissages au sein de l'administration *et de mettre en place une politique active de promotion économique.* »

Vote : Muni de la modification ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021 est accepté par 23 oui, aucun non et 1 abstention d'usage avec remerciements chaleureux à son auteure (24 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1. C'est au nom du Conseil municipal que le Président souhaite exprimer sa sympathie à l'attention des personnes touchées par l'incendie du 5 novembre dernier : pompiers, habitants, commerçants. Il adresse également ses remerciements les plus vifs à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré de très près ou d'un peu plus loin à la protection de la population. Il formule très sobrement le vœu que chaque personne concernée puisse trouver auprès des acteurs compétents comme de ses proches les soutiens dont elle aura besoin.

4.2. Le Président signale le report de la transmission d'informations concernant le fonctionnement du Conseil municipal à la séance du mois de décembre, précisant qu'un accord a pu être trouvé avec le Conseil administratif.

5. DELIBERATIONS

Au vu du résultat des votes en commissions, le Bureau a décidé de mettre en place une procédure de vote simplifiée pour les délibérations figurant sous lettres « a » à « e » de l'ordre du jour. Il sera ainsi procédé en sens contraire, en commençant par relever les oppositions et les abstentions.

a. Nouveaux statuts du GICORD du 22 septembre 2021

Rapport de la commission aménagement et transports

M. Kapp, membre de la commission AT et membre de la commission consultative du GICORD, signale un toilettage apporté aux statuts du GICORD. Une modification concerne la clé de répartition des charges opérationnelles qui seront dorénavant calculées selon le nombre d'habitants de chaque commune et la quantité de compost déposée au GICORD.

M. Kapp informe que les travaux du GICORD sont terminés. La capacité de l'installation a considérablement augmenté : 5'000 tonnes de compost pourront dorénavant être traitées suite à la construction d'un nouveau

bassin de rétention. Par ailleurs, le Conseil consultatif sera composé, outre les magistrats de chaque commune, de 2 membres du Conseil municipal de chaque commune et de deux suppléants. Ils seront désignés ce soir.

Discussion

M. Cela demande si le nouveau système de répartition des charges tient compte de la remarque qu'il avait faite en commission du développement durable et si les charges imputées à Versoix sont en baisse.

M. Kapp indique que Versoix est la commune membre du GICORD qui a la quantité de compost déposée la plus élevée ainsi que le nombre d'habitants le plus élevé.

M. Lambert signale que la question des contributions des communes (pour Versoix, double peine « tonnage et nombre d'habitants ») a été soulevée en réunion des magistrats. Le Conseil intercommunal des magistrats n'a toutefois pas souhaité entrer en matière pour l'instant. M. Lambert énumère quelques autres modifications telles que la présence en commission consultative des techniciens communaux à titre consultatif.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

Accepté par 23 oui, aucun non et 1 abstention (24 votants). Modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD)

Vu la création du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) en 1999 par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix, basée sur une autorisation d'exploitation de 2'000 tonnes de déchets compostables par année ;

vu les statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) du 8 juillet 1999 ;

vu la décision de verser une subvention d'investissement des communes partenaires au GICORD destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité de son site correspondant au DDP 3690 sis sur la parcelle n° 357 au 1, chemin du Marais-du-Four à Bellevue ;

vu les différentes discussions du Conseil intercommunal du GICORD en séances des 11 avril 2019 et 27 novembre 2019, ainsi que la décision de principe en séance du 27 février 2020 prise sur la clé de répartition, en dérogation de l'art. 9 des statuts du 8 juillet 1999 ;

vu la nécessité d'adapter les statuts du GICORD du 8 juillet 1999 faisant suite au réaménagement du site ainsi qu'à la nouvelle clé de répartition des coûts entre communes du Groupement, telle qu'utilisée pour la délibération de subvention d'investissement mentionnée au point précédent ;

vu la décision du Conseil intercommunal du 22 septembre 2021, prise à l'unanimité des voix des membres du Groupement, d'approuver les nouveaux statuts proposés et annexés à la présente délibération ;

vu l'information donnée sur les nouveaux statuts à la Commission consultative du 22 septembre 2021 ;

vu les articles 30, alinéa 1 lettre u), 52, al. 2 et 91, alinéa 1 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 23 oui, 0 non, 1 abstention,

1. D'approuver la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) du 8 juillet 1999, dont la nouvelle version signée par les représentants membres du Groupement est jointe en annexe à la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par les communes membres du Groupement, soit Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au 1er janvier 2022, après approbation par le département compétent.

« Modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) »

Vu la création du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) en 1999 par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix, basée sur une autorisation d'exploitation de 2'000 tonnes de déchets compostables par année ;

vu les statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) du 8 juillet 1999 ;

vu la décision de verser une subvention d'investissement des communes partenaires au GICORD destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité de son site correspondant au DDP 3690 sis sur la parcelle n° 357 au 1, chemin du Marais-du-Four à Bellevue ;

vu les différentes discussions du Conseil intercommunal du GICORD en séances des 11 avril 2019 et 27 novembre 2019, ainsi que la décision de principe en séance du 27 février 2020 prise sur la clé de répartition, en dérogation de l'art. 9 des statuts du 8 juillet 1999 ;

vu la nécessité d'adapter les statuts du GICORD du 8 juillet 1999 faisant suite au réaménagement du site ainsi qu'à la nouvelle clé de répartition des coûts entre communes du Groupement, telle qu'utilisée pour la délibération de subvention d'investissement mentionnée au point précédent ;

vu la décision du Conseil intercommunal du 22 septembre 2021, prise à l'unanimité des voix des membres du Groupement, d'approuver les nouveaux statuts proposés et annexés à la présente délibération ;

vu l'information donnée sur les nouveaux statuts à la Commission consultative du 22 septembre 2021 ;

vu les articles 30, alinéa 1 lettre u), 52, al. 2 et 91, alinéa 1 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 23 oui, 0 non, 1 abstention,

1. D'approuver la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) du 8 juillet 1999, dont la nouvelle version signée par les représentants membres du Groupement est jointe en annexe à la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par les communes membres du Groupement, soit Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au 1er janvier 2022, après approbation par le département compétent.

b. Crédit d'investissement de CHF 500'500.- destiné à alimenter le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie

M. Chappatte, président de la commission FAE, indique que ce crédit d'investissement n'a pas fait l'objet d'un grand débat de la part des membres de la commission. Le crédit a été voté à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Crédit de CHF 500'500.- destiné à alimenter le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) »

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement,

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

vu le préavis de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 19 novembre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 500'500.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
 2. De comptabiliser cette dépense de CHF 500'500.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année 2022.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point 1.
- c. Crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- destiné à la résolution des problèmes hydrauliques du Canal de Versoix, à la modification de collecteurs et à l'agrandissement de la place de travail du service de la voirie

Rapport de la commission aménagement et transports

M. Richard, président de la commission AT, prend la parole :

« La commission a traité de ce dossier dès sa séance du 24 août 2021. C'est, si j'ose dire, une histoire d'eau, en lien avec l'actualisation du plan général d'évacuation des eaux (le PGEE) de la commune.

En raison de l'évolution des intempéries, de l'imperméabilisation des sols de la zone villa située au-dessus du canal de Versoix, le canal, qui sert actuellement de collecteur des eaux de pluie n'est plus dimensionné pour gérer le volume d'eau lors des crues.

Il devient nécessaire de supprimer le branchement des collecteurs d'eau de pluie sur le canal et d'organiser un nouveau système d'évacuation des eaux de pluie provenant du haut de la route de Saint-Loup.

Pour permettre de réguler et de gérer ces volumes d'eau, il est proposé de créer un bassin de rétention sous le terrain dit du verger, à proximité du chemin du Levant.

La proximité du dépôt de la Voirie permet aussi de profiter de cet aménagement pour créer une place de travail avec cuve d'eau d'arrosage devant le dépôt. Le projet prévoit donc de supprimer le raccord au canal, de

refaire les conduites et collecteurs sous la route de Saint-Loup, de les compléter pour nourrir le bassin et de se raccorder aux collecteurs du bas. Certaines conduites seront chemisées, d'autres remplacées. Enfin, une fois les travaux réalisés, il faudra remettre la route de Saint-Loup en état sur le tronçon concerné.

La commission avait formulé dans un premier temps un avis quant à la variante du type et du lieu du bassin de rétention. Dans sa séance du 19 octobre, elle a traité du message et des modalités du projet qui va dans le sens souhaité. Des réponses claires ont été données par rapport aux questions posées.

Après discussion, la commission a adopté à l'unanimité un préavis favorable pour ce crédit d'investissement et vous recommande de soutenir ce projet pertinent. »

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie

M. Richard, membre de la commission FAE, prend la parole :

« Une seconde fois, je vais aussi rapporter pour la commission des finances qui a traité de ce projet lors de sa séance du 18 novembre.

La distinction entre les travaux d'assainissement proprement dits, qui feront l'objet d'un retour de financement par le biais des loyers du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) sur 40 ans, et les travaux de réaménagement, qui seront amortis sur 30 ans a été mise en évidence. La délibération concernant ce crédit se décompose donc en deux parts : CHF 750'000.- pour les travaux d'assainissement et CHF 850'000.- pour ceux de réaménagement.

La commission a donc préavisé favorablement ce crédit par 9 oui sans opposition ni abstention et recommande donc à ce Conseil d'adopter le crédit dans sa totalité de CHF 1'600'000.-. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Crédit de CHF 1'600'000.- destiné à la résolution des problèmes hydrauliques du canal de Versoix, la modification de collecteurs et à l'agrandissement de la place de travail du service de la voirie »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 29 août 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 19 octobre 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 18 novembre 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De réaliser les travaux permettant la résolution des problèmes hydrauliques du canal de Versoix, la modification de collecteurs et à l'agrandissement de la place de travail du service de la voirie.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'600'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette relative aux travaux d'assainissement, soit un montant de CHF 750'000.-, au moyen de 40 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
5. D'amortir la dépense nette relative aux travaux de réaménagement, soit un montant de CHF 850'000.-, au moyen de 30 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
6. De prendre acte que la part du crédit relatif à l'assainissement, soit un montant de CHF 750'000.-, sera financée au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats.
7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'600'000.-.

d. Crédit d'investissement de CHF 295'000.- destiné à la stabilisation du chemin pédestre le long du Canal de Versoix en amont du lieu-dit du Fer-à-Cheval.

Rapport de la commission aménagement et transports

M. Richard, président de la commission AT, prend la parole :

« La commission a été informée par deux fois du besoin de rectifier et de stabiliser les berges du canal dans la partie proche des Gravines. Lors de sa séance du 9 novembre, elle a examiné le message qui met en évidence les solutions proposées. Le travail prévu est variable selon les tronçons du chemin, selon l'étude fournie par un bureau spécialisé.

La commission a posé les questions nécessaires, notamment quant à l'usage du bois et le traitement des essences envahissantes, et a conclu à l'unanimité que ces travaux sont nécessaires et bien pensés.

La commission a insisté sur la nécessité de bien informer la population sur les raisons de ces travaux et sur les abattages d'arbres prévus.

Elle vous recommande, à l'unanimité, de soutenir la dépense de CHF 295'000.- liée à ce chantier. Elle a observé qu'une part du travail serait réalisée par le STVEP. »

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie

M. Richard, membre de la commission FAE, prend la parole :

« La discussion sur les moyens financiers n'a apporté aucune remarque. En revanche, une observation et une question d'un commissaire portant sur les travaux eux-mêmes ont amené cette personne à s'abstenir lors du vote du préavis. Les interrogations ont été transmises au chef de service responsable qui apportera les réponses techniques. La discussion sur les moyens financiers n'a suscité aucune observation, si ce n'est une interrogation sur la durée de l'amortissement prévu. La solution retenue de 10 années a semblé la plus raisonnable. Au final, la commission FAE a soutenu le projet et recommande son adoption par 8 oui et une abstention. »

Le Président remercie M. Richard de ses excellents rapports de commissions, à la fois brefs et complets. Comme ils sont consignés au procès-verbal, ils pourront assurément inspirer les futurs rapporteurs.

Discussion

M. Varonier tient à saluer ce crédit d'investissement permettant de sécuriser le canal utilisé par les adultes mais également par de nombreux enfants qui pourront emprunter ce chemin en toute sécurité.

M. Conus souhaite attirer l'attention du Conseil administratif sur l'importance de bien communiquer sur la question de la coupe d'arbres aux alentours du canal de la Versoix pendant les travaux, au besoin en installant quelques panneaux sur les différents sites concernés.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Crédit d'investissement de CHF 295'000.- destiné à la stabilisation du chemin pédestre le long du Canal de Versoix en amont du lieudit du Fer-à-Cheval »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 20 octobre 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 9 novembre 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 18 novembre 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

8. De réaliser les travaux permettant la stabilisation du chemin pédestre le long du Canal de Versoix en amont du lieudit du Fer-à-Cheval.
9. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 295'000.- destiné à ces travaux.
10. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
11. D'amortir la dépense nette de CHF 295'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
12. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 295'000.-.

e. Préavis communal relatif au plan localisé de quartier n° 27912

Rapport de la commission aménagement et transports

M. Richard, président de la commission AT, prend la parole :

« Ce PLQ déjà ancien prévoyait un immeuble de R+5 à l'angle du chemin Ami-Argand et de la route de Suisse, là où se situe le motel Le Griffon.

Cet immeuble n'a pas été construit.

Une demande récente vient demander de modifier ce PLQ pour pouvoir bâtir un immeuble R+4+Attique, en harmonie avec les immeubles voisins déjà construits.

Pour satisfaire cette demande, il est nécessaire d'abroger partiellement le PLQ en vigueur (qui date de 1990) afin que soit présenté un nouveau plan.

Le délai fixé à la commune de Versoix pour répondre à cette sollicitation d'abrogation est bref (il échoit la semaine prochaine).

Ayant pris connaissance des enjeux et des intentions, au vu de l'absence de remarques lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 2 septembre au 1^{er} octobre 2021, la commission AT vous recommande unanimement de soutenir cette demande d'abrogation partielle du PLQ 27912. »

Discussion

M. Lambert tient à préciser que cette abrogation partielle du PLQ 27912 permettra de construire, à l'angle entre la route de Suisse et le chemin Ami-Argand, un immeuble R + 4 + attique, avec un rez-de-chaussée commercial, 26 logements, 19 places de parking en sous-sol, 4 places en extérieur, 17 places extérieures pour les vélos et 13 en sous-sol ainsi que 4 places pour les deux-roues motorisés en surface.

En réponse à une question de M. Zeder en commission s'agissant du type de logements prévus par la demande définitive, l'office cantonal du logement et de la planification foncière a préavisé favorablement (sous réserve de l'abrogation partielle du PLQ) que 1/3 des logements sont prévus en HM, le reste pouvant être en PPE conformément à la loi en vigueur au moment de la dépose d'autorisation de construire et avant la mise en œuvre de l'arrêté de 2020 qui a impliqué une nouvelle pratique.

M. Foster prend la parole :

« Les Vert.e.s de Versoix préviseront favorablement l'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 27912.

Toutefois nous les Vert.e.s notons que le document présenté au CM ce soir inclut un chapitre « Situation future » qui donne notamment quelques indications sur le nombre et l'emplacement des places vélos et les places de stationnement pour les PMR.

M. le Président, notre préavis favorable relatif à cette abrogation ne peut pas être pris pour une approbation des indications fournies en termes de stationnement vélos et PMR.

Nous resterons très vigilant.e.s le moment venu afin de vérifier que le nombre, l'emplacement, la sécurité et les dimensions des places vélos ainsi que les places de stationnement pour les PMR respectent soigneusement les règlements en vigueur. »

La parole n'est plus demandée et le Président met au voix ce projet de délibération.

« Préavis communal relatif à l'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 27912 »

Vu la note de synthèse jointe à la présente, résumant la situation actuelle du plan localisé de quartier N°27912,

vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat, qui s'est déroulée 24 novembre 2020 au 4 janvier 2021 et du 27 avril 2021 au 26 mai 2021

vu l'enquête publique N° 1989 qui s'est déroulée du 2 septembre au 1^{er} octobre 2021

vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,

vu le courrier du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 14 octobre 2021, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan localisé de quartier,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 9 novembre 2021,

conformément à la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstentions

De préavis favorablement l'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 27912 situé au 97Bis route de Suisse, version au 1^{er} août 1990.

f. Budget 2022 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

Rapport de la commission de la cohésion sociale

M. Tamone, président de la commission CS, prend la parole :

« En sa séance du 18 octobre et pour ce point présidée par M. Sean Sidler qui est malheureusement absent ce soir, la commission a pu prendre connaissance du budget de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance suite à la présentation qui a été faite. La commission a relevé la pression des normes cantonales qui ne laissent aucune marge de manœuvre face à l'augmentation des charges. Ledit budget a été validé à l'unanimité moins 1 abstention fonctionnelle des membres du Conseil de Fondation. »

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie

M. Chappatte, président de la commission FAE, signale qu'aucun représentant de la Fondation n'a pu venir expliquer ou défendre ce projet de budget devant la commission FAE lors de la séance du 18 novembre dernier. La commission a regretté l'absence des représentants de la Fondation. La discussion a tourné en rond et a fait l'objet de quelques questions dont quelques-unes ont pu obtenir des réponses immédiatement. Tout cela explique le résultat du vote de la commission qui donne un message clair à la Fondation. Il constate que ce n'est pas la première fois que la présentation du projet de budget pose problème. La commission a voté ce projet de budget par 4 oui et 5 abstentions.

Discussion

Mme Monnot-Crespi prend la parole :

« Comme M. Chappatte a pris la parole, je vais également la prendre. Tout d'abord, les paroles de Monsieur Chappatte n'engagent que sa personne et je ne m'attarderai pas dessus. Je rappellerai simplement certains faits. Il avait été demandé, afin de pouvoir discuter du projet de budget communal auprès des partis, de rajouter au calendrier une séance, pour avoir une présentation suivie d'une discussion avant le vote en commission. A savoir pour la fondation, le budget est présenté aux commissions de la Cohésion sociale et des Finances.

Je réserve donc dans mon agenda les dates du 18 et du 21 octobre, pour la présentation du budget 2022 de la Fondation, suivant la logique des commissions agendées (puisque celles du 8 et du 18 novembre sont consacrées au vote). Le 8 octobre, la Fondation reçoit une invitation du service de la Cohésion sociale et de son président pour participer à la séance

du 18 octobre, ce qui bien évidemment est accepté. A ladite commission et avant de prendre la parole, je précise, le président à côté de moi (vice-président de la Fondation), avec une voix assez forte pour être entendue par les personnes assises derrière moi, que « c'est bizarre, mais à ce jour la Fondation n'a toujours pas reçu de convocation pour assister à la commission des Finances du jeudi 21 octobre ».

Le 21 octobre, je me rends à la commission des Finances devant remplacer une collègue. A l'ordre du jour figure bien la présentation du projet du budget communal mais rien concernant la petite enfance. J'en prends acte. La séance se termine et je pars. Aucune interpellation du président me demandant de retenir la date du 18 novembre afin qu'un membre représente la Fondation pour présenter le budget.

Pourquoi ne pas être venu vers moi pour me demander de réserver cette date (18 novembre) ? J'aurais eu le temps nécessaire pour trouver une personne pouvant participer à cette séance.

Dès lors, nous avons considéré que le président de la commission des Finances n'avait pas l'intention d'auditionner les membres de la Fondation.

Mais le 11 novembre je reçois un sms m'étant adressé personnellement, pour que je vienne présenter et expliquer le budget. La suite, vous la connaissez.

Monsieur le Président, vous transmettez à M. Chappatte que si son travail avait été réalisé sérieusement, il aurait pu faire preuve d'anticipation et inviter les membres de la Fondation comme il se doit par une convocation officielle dans un laps de temps correct. Cet événement se répète d'année en année. Mais c'est par sms qu'il m'a été demandé de venir et à moi seule. Depuis quand décide-t-il de l'organisation au sein de la Fondation ? Il est trop facile de pester sur des personnes lorsque le travail en amont n'est pas réfléchi de manière organisée et anticipée. Je ne vais bien évidemment pas bloquer toutes les dates des commissions des finances pour être disponible pour lui. Et ce soir nous ne serions pas en train d'échanger sur un sujet qui ne regarde pour finir que lui et qui prend du temps à toutes et à tous.

Merci pour votre écoute. »

M. Tamone prend la parole :

“Je souscris pleinement à l'intervention de ma préopinante Mme Monnot-Crespi s'agissant de la situation puisque je fais également partie de la Fondation. En effet mes obligations professionnelles me permettaient d'inviter quelques parents de 250 élèves pour une soirée de parents, j'étais dans l'impossibilité de me libérer. J'aimerais profiter de saluer l'excellente collaboration que nous avons avec le service de la cohésion sociale et Mme Enhas. Je relève aussi que dans cette assemblée lors de la dernière séance, en effet comme il a été dit le 18 octobre et le procès-verbal le mentionne, nous étions dans une logique où il y avait 2 passages en commission et les attentes de Mme Monnot-Crespi étaient tout à fait légitimes. Il ne s'agit ici pas de polémiquer sur une question organisationnelle mais vraiment de mettre en avant la question de la Fondation et l'intérêt de cette fondation pour notre population. Il s'agit d'une fondation importante de qualité et ce budget permet le fonctionnement des crèches et des garderies. Je vais donc encourager l'ensemble du Conseil municipal ici présent à soutenir le budget présenté si important pour l'enfance et l'avenir de notre commune. Merci Monsieur le Président. »

M. Leiser, constatant le vote de la commission des finances concernant le projet de budget de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, demande l'avis des personnes qui se sont abstenues. L'ont-elles fait pour des raisons de forme ?

M. Varonier confirme avoir obtenu les réponses aux questions qu'il a posées en commission, ce qui lui a permis d'approuver le budget. Il signale que certains commissaires ont préféré s'abstenir lors du vote car toutes leurs questions n'avaient pas reçu de réponses en commission.

M. Leiser considère que toutes les questions ont pu obtenir réponses, le cas échéant satisfaisantes, ce qui permet ce soir de voter correctement.

M. Cela fait remarquer que les abstentions étaient essentiellement dues à ce mécontentement et à un « coup de gueule ». La commission a constaté une augmentation des recettes et des charges de la Fondation.

Mme Schneckenburger, en tant que membre de la commission de la cohésion sociale, confirme avoir assisté à une présentation complète de ce budget. Membre également de la commission FAE, elle ne peut que soutenir ce budget et demander aux Conseillers municipaux présents de faire confiance aux décisions prises, et en commission de la cohésion sociale, et en commission FAE.

La parole n'est plus demandée et le Président met au voix ce projet de délibération.

**« Projet de budget 2022 de la Fondation communale de Versoix
pour la petite enfance »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le projet de budget 2022 joint à la présente délibération, présenté par le Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2022,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 18 octobre 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 18 novembre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 23 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'approuver le projet de budget 2022 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, prévoyant une subvention communale de CHF 4'728'065.-
2. De porter au budget 2022 de la Ville de Versoix, sous forme de subvention pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de CHF 4'728'065.- dont CHF 4'611'000.- pour la couverture des charges de fonctionnement et CHF 117'065.- pour payer l'intérêt et l'amortissement des prêts consentis.

g. Budget 2022 de la Ville de Versoix

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie

M. Chappatte, président de la commission FAE, prend la parole :

« *Le projet de budget de la commune, après un long et intense travail au sein de l'administration pilotée par l'exécutif, a été soumis à la commission des finances, de l'administration et de l'économie en trois étapes :*

Jeudi 7 octobre : présentation succincte du projet

Ce jour-là, nous constatons globalement une maîtrise des charges et des efforts de réduction. Les charges sous contrôle (à ne pas confondre avec l'ensemble des charges) reflètent des économies, la masse salariale reste constante comme pour les trois années précédentes. Toutefois à noter une augmentation de la subvention pour la petite enfance (+250'000.-), les efforts n'ayant pas été répercutés par la fondation.

Ce qui sera à noter lors de cette présentation, c'est que les charges hors de notre contrôle progressent de 369'000.- mais que les revenus issus de la péréquation financière sauvent partiellement l'équilibre, qui reste toutefois fortement négatif, de l'exercice.

Le débat en commission porte sur une demande de précisions sur le ralentissement des dépenses, qui consiste à renoncer aux augmentations de salaires 2022, tout en maintenant le système de primes ainsi que sur la temporalité de la présentation du budget, quelques commissaires demandant à en disposer en septembre déjà, alors que notre agenda est conforme à nos moyens et à l'agenda des communes similaires. Certains commissaires expriment le souhait de disposer de plus de détails sur la répartition des ressources (humaines), étant entendu toutefois que la commission vote un budget global conformément à la LAC et non pas des postes.

La commission constate aussi la dépendance de la commune aux grands contribuables, qu'ils soient des entreprises ou des privés. La bonne nouvelle est la très forte progression de la taxe professionnelle, la mauvaise étant qu'un gros contribuable de cette dernière nous ayant quitté, elle a diminué. Globalement, la commission constatera que le résultat, bien que négatif, reste en amélioration et s'en félicitera, tout en restant très attentive aux aspects conjoncturels et politico-conjoncturels, comme les transferts de charges (FASe, écrêtage).

Jeudi 21 octobre : séance consacrée à la revue du projet de budget et aux questions

La séance commence par des précisions utiles sur le rôle de la commission et ses compétences. En effet, dans une commission telle que la FAE, le risque de refaire à chaque fois le débat technique n'est pas nul, et la difficulté est de se concentrer sur les aspects économiques et financiers des messages et projets présentés. Une revue du projet de budget est réalisée, et les questions suivantes sont abordées :

Lecture des postes et explications données sur les transferts de charges d'un poste à un autre (en général) :

On constatera une baisse des frais de formation, et l'impact du salaire minimum sur les comptes (+65'000.-).

Un intérêt tout particulier lié au nombre d'apprentis engagés par exemple, avec cette année 5 engagements sur les 6 postes, le manco étant dû à l'absence de candidat sur un poste spécialisé.

Un changement de poste de CDD en CDI donnera l'occasion de vifs échanges, la finalité restant que la commission ne se prononce pas sur les types de poste, mais sur un budget global RH.

Les APG feront l'objet de questions, étant en augmentation ; un appel d'offres est en cours.

La question de la baisse du montant au budget consacré au CM (commissions et CM) est évoquée, mais plutôt que de baisser le montant (peu important au vu du budget général, soit 0.5% du total), la demande est faite aux présidents de commission de se montrer parcimonieux avec le temps et de renoncer à convoquer des séances si elles ne sont pas indispensables. Le CM garde ainsi sa marge de manœuvre.

Le contrat de maintenance du site internet est évoqué et expliqué, la promotion économique fait encore l'objet de discussions, la commission appelant de ses vœux la relance d'une plateforme venant remplacer la FIVEAC.

La question des participations aux SIG est évoquée (perte ?), les correctifs fiscaux expliqués.

Sur le budget, on constate une progression de l'impôt sur la fortune (+560'000.-) qui est commentée, un changement de pratique budgétaire expliquant l'augmentation de l'impôt à la source (au détriment d'un autre poste) pour moitié des 830'000.-.

La commission a constaté la baisse constante des intérêts (-120'000.-) avec parfois des intérêts négatifs sur les emprunts, qui donc rapportent de l'argent. La stratégie de la commune consiste à renouveler à long terme les emprunts, quitte à payer des taux d'intérêt légèrement plus élevés, mais évite de se retrouver avec des taux élevés le moment de la remontée de ces derniers (risque du court terme).

Jeudi 18 novembre : séance consacrée aux questions finales et au vote sur le projet de budget

Les ajustements des prévisions nous ont été présentés, avec globalement un impact positif, soit un gain de 43'000.- sur le budget global.

Nous faisons un tour des commissions pour constater que le budget y a été approuvé, généralement à l'unanimité ou à la majorité (exception PP).

Les indicateurs rassurent et éclairent les commissaires.

La question de l'indexation, soit l'alignement des salaires à l'évolution du coût de la vie est posée, avec cette année encore aucune indexation. Toutefois, les commissaires demandent à ce que ce point fasse l'objet l'an prochain d'une analyse plus complète permettant de faire un historique des plus et des moins et d'ajuster les salaires au résultat de cette analyse.

Ensuite, une proposition est faite d'amender le budget sur la partie des augmentations de salaires, à savoir remettre une moitié d'augmentation soit 62'500.- sur les salaires. Cette proposition est débattue en détail et il ressort qu'elle implique

- *De tenir compte des caisses de pensions et charges sociales (doublement du montant à prévoir).*
- *De refaire les entretiens d'évaluation pour attribuer cette demi-augmentation.*
- *D'attribuer somme toute des augmentations relativement faibles, sans impact net significatif la première année.*
- *De revenir sur un point qui a été admis par le personnel et sa commission.*

L'amendement proposé sera refusé par la commission, par 4 pour, 4 contre et 1 abstention, l'égalité valant refus.

La question du courtage des assurances sociales, niveau de couverture et d'auto-assurance de la perte de gain est encore une fois abordée plus en détail, notamment le timing des appels d'offres, et la question du respect des AIMP ou non pour ce type de contrats, les pratiques pouvant ne pas être les mêmes entre différentes institutions.

Globalement, les groupes représentés soutiennent le budget, tout en relevant qu'il n'est pas bon, et que les efforts et vraies décisions politiques nous attendent pour les années à venir en cas de péjoration des résultats.

Vote de la commission : 7 oui, 1 non, 1 abstention. »

Le Président remercie M. Chappatte de son rapport très complet et utile notamment pour le public, le premier du genre, concernant le budget, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement en début d'année.

Mme Tchamkerten prend la parole pour relever au nom du Conseil administratif quelques points notamment en ce qui concerne le grand travail qui a été fait sur les investissements. Il a été demandé au service des finances de prioriser les investissements et de les chiffrer de manière plus précise. Grâce à ce travail on arrive à des investissements nets prévus pour l'année prochaine de moins de CHF 7'000'000.-, ce qui produit un déficit un peu moins grand que prévu. Elle indique que le Conseil administratif est assez inquiet de cette baisse des revenus fiscaux qui est relativement constante et espère que la reprise économique pourra pondérer tout cela. La non-augmentation des salaires a fait l'objet d'un grand débat au sein du Conseil administratif. Décision a été prise de garder le versement d'une prime. En conclusion, Mme Tchamkerten fait remarquer que ce budget essaie de maîtriser ses charges le plus possible et qu'il est demandé un grand travail à l'administration pour serrer le budget. L'objectif premier du Conseil administratif est d'essayer de garder les prestations prioritaires en faveur de la population.

Discussion

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Les Verts de Versoix adopteront le budget présenté.

Ils tiennent à saluer toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à la préparation de ce budget, sachant qu'il a fallu faire face à des éléments sérieusement défavorables au plan fiscal.

Ils tiennent à remercier tout particulièrement M. Virgile André pour la qualité de ses informations et sa réactivité aux demandes de nos commissaires à la commission des finances.

Ils félicitent la conseillère administrative Jolanka Tchamkerten pour ses présentations tant en commission qu'au Conseil municipal.

S'ils soutiennent le budget de fonctionnement et l'enveloppe prévue pour les investissements, les Verts tiennent à exprimer ici leur volonté d'infléchir le choix de ces investissements.

Prendre le virage, c'est nécessaire maintenant !

Si la COP 26 de Glasgow n'a pas permis de définir des actions majeures au plan des états, elle a mis en évidence la nécessité d'agir partout vers une société moins gourmande en énergies, et qui renonce aux sources fossiles.

Les communes sont, à leur échelle, appelées à prendre le tournant en priorisant tous les investissements possibles pour viser la diminution de notre empreinte carbone.

Le groupe des Verts demande que les investissements à venir soient marqués du sceau du développement durable, et que l'on accélère la transition écologique. Notre règlement prévoit que les messages de présentation des demandes de crédits d'investissement comportent une description des efforts environnementaux et de développement durable qu'ils impliquent. Les Verts seront exigeants sur ce point.

Prendre le virage écologique, c'est éviter d'aller tout droit dans le mur !

Les bons conducteurs savent que s'il faut ralentir avant le tournant, il faut ensuite accélérer pour soutenir le mouvement. Nous sommes maintenant au moment où il faut accélérer : prévoyons des investissements visant aux économies d'énergie : isolation des bâtiments, installations de toits et de murs photovoltaïques là où c'est possible, incitations plus fortes à une meilleure gestion des déchets, à une mobilité réfléchie, à une diminution des éclairages, par exemple.

Les Verts voteront donc l'enveloppe prévue pour les investissements, mais attendent de notre administration la prise en compte des priorités du développement durable dans les choix à faire.

Au nom des Verts de Versoix, nous remercions le Conseil administratif des efforts qu'il entreprendra pour aller dans ce sens et pour différer les investissements moins pertinents pour le climat et l'environnement. »

M. Marro propose un amendement au budget en proposant une indexation des salaires. Il demande une augmentation des charges de fonctionnement communales de CHF 250'000.- (CHF 125'000.- pour les salaires et CHF 125'000.- destinés à couvrir les charges patronales).

M. Riat prend la parole :

« Le groupe PLR a étudié de près le projet de budget 2022 qui nous est proposé ce soir.

Tout d'abord, la baisse globale des revenus fiscaux de presque 1,4 millions par rapport au dernier budget que ce soit pour les personnes physiques et morales, est partiellement compensée, finalement, par une évolution positive de ce côté-là, qui permet de limiter les dégâts.

Contrairement à l'année passée, et selon les informations données par notre Conseillère administrative déléguée aux finances, très tôt durant l'année et via les services de l'Etat, la préparation de ce budget s'est déroulée dans un climat inquiétant, dont acte.

Forts de ces informations, il est à relever que le transfert des charges de l'Etat sur les communes va crescendo ! La marge de manœuvre de notre Conseil administratif dans ce contexte est compliquée.

Les manches ont été retroussées, et nous saluons les efforts conséquents de notre administration, tous services confondus, afin de limiter, voire réduire les charges sous contrôle ! Sans oublier de relever les sacrifices salariaux consentis par les employés communaux. La prime est une chose... mais la non-augmentation du salaire a des répercussions terribles, dans le temps ! Certes, la péréquation intercommunale étant favorable à Versoix, et tant mieux, cela permet surtout d'atténuer le déficit budgétaire par rapport aux dernières années, ce qui est aussi à relever.

Le PLR est particulièrement satisfait d'avoir pu faire en sorte de conserver le centime additionnel à 45.5, et ici, je peux dire que vis-à-vis de notre Conseil municipal, la plupart des contribuables nous seront reconnaissants.

Des efforts particuliers ont également été consentis pour réduire l'insuffisance de financement des investissements (moins 1'880'000.- par rapport à l'année passée) c'est à signaler aussi, car le déficit en soi, à notre niveau n'est pas un problème, c'est l'insuffisance de l'autofinancement qui, à long terme, est un réel problème, ceci pouvant aggraver la dette !

Dans le message du Conseil administratif, je me plais à relever qu'au niveau des investissements, deux gros chantiers sont terminés, soit les travaux de la route de Suisse et ceux de la rénovation de l'Ancienne Préfecture. Avec prudence il est vrai, plusieurs projets vont pouvoir voir le jour ! Un de ceux-ci, pourrait être celui de la rénovation de la maison Buffat, projet qui a fait l'objet d'une réflexion avancée et partagée au niveau de tous les groupes politiques, projet mis actuellement de côté de manière incompréhensible par notre Conseil administratif, et sur lequel le PLR reviendra prochainement, pour remettre le dossier sur la table. Car l'investissement à ce niveau-là, c'est du pain béni avec les taux d'intérêt actuels.

Pour terminer, le groupe PLR approuvera le budget de fonctionnement 2022, tel quel.

Merci de votre attention.

Merci Monsieur le Président. »

M. Leiser tient tout d'abord à remercier le Conseil administratif pour le maintien des places apprentissage. Il relève l'importance, surtout en période de crise, d'investir pour la formation et constate avec satisfaction que la Ville de Versoix investit plus de CHF 150'000.- à l'année pour la formation des apprentis et des stagiaires. Il constate également avec satisfaction que le Conseil administratif n'a pas procédé à des hausses d'impôts. Il constate toutefois que l'an dernier le budget avait été validé malgré une situation délicate, avec notamment la dissolution de la FIVEAC et la promesse de la remplacer sous une forme différente. Or rien de concret n'a été présenté à

ce jour et le budget 2022 ne comporte aucune ligne qui concerne la promotion économique. Dans un contexte de situation préoccupante (cf. discours du Conseil administratif), de diminution des recettes fiscales et d'incertitude par rapport à leur évolution, M. Leiser affirme que la Ville de Versoix doit mettre en avant ses atouts économiques pour inviter les entreprises à s'y installer. Investir dans la promotion économique est un moyen de faire venir de manière pérenne les nouvelles entreprises à Versoix et de soutenir celles qui sont déjà là et qui, pour certaines d'entre elles, souffrent. Il regrette vivement qu'aucun centime ne soit alloué à ce budget, si ce n'est une partie de charges salariales qui concerne un poste de travail d'une personne qui travaille à la Mairie avec un cahier des charges et une activité surchargés. Il souhaite proposer un amendement en faveur d'une ligne dédiée à la promotion économique de CHF 50'000.-.

M. Lambert indique de mémoire qu'il existe une ligne relative à la promotion économique qui passe justement de CHF 12'000.- à CHF 18'000.-, même si cela reste loin des CHF 50'000.- proposés par M. Leiser. Il signale qu'un atelier destiné aux acteurs de la promotion économique locale sera organisé durant le premier semestre 2022 avec la chargée de promotion économique, qui travaille à un taux d'activité de 45 %.

Mme Sauter Caillet prend la parole : *« Comme il a été dit par M. Chappatte, les Verts ont proposé un amendement (octroi d'une « demi-annuité ») en commission des finances, amendement qui a été refusé. Nous souhaitons proposer à nouveau cet amendement, si un double amendement est possible. Dans tous les cas nous nous alignerons derrière la proposition du PS. »*

Le Président confirme à Mme Sauter Caillet qu'elle peut formuler une proposition d'amendement.

Mme Sauter Caillet confirme que tel est donc le souhait de son groupe. L'amendement proposé consiste à demander à l'assemblée de voter une « demi-annuité », à savoir CHF 62'500.-, plus l'équivalent pour couvrir les charges employeur, ce qui signifie une augmentation de CHF 125'000.- du budget de fonctionnement.

M. Lambert demande à M. Marro d'où il a tiré ses chiffres.

M. Marro indique que le chiffre proposé provient d'un calcul de pourcentage des traitements par rapport au nombre de personnes qui travaillent à la Mairie.

M. Kapp rappelle qu'il avait été demandé en commission des finances d'auditionner la personne responsable du développement économique de la Ville de Versoix. Il constate avec satisfaction que cela sera possible lors de la séance du mois de décembre mais regrette que cette audition n'ait pas été possible avant. En tant que citoyen versoisien, il constate que le complexe Modulis est quasiment vide depuis des années, que le bâtiment « Titanic » n'est pas utilisé à sa pleine capacité, que l'entreprise Favarger comporte certaines parties non utilisées, que l'ancienne papeterie est vide

et que l'entreprise Richemont a quitté la commune. Il se réjouit d'avoir cette discussion avec la responsable de la promotion économique afin de voir ce qu'elle fait concrètement.

M. Chappatte souligne l'importance, lorsque l'on parle de promotion économique, d'observer le nombre d'emplois sur Versoix et la progression des emplois et de la taxe professionnelle sur la commune pendant les 10 dernières années. Ces chiffres sont plutôt réjouissants et il considère qu'il faut voir le verre à moitié plein. Il indique que la création d'un petit groupe de travail a été proposée. Les Conseillers municipaux souhaitant en faire partie sont priés de s'annoncer.

M. Leiser se permet d'insister sur sa demande de faire passer la ligne budgétaire liée à la promotion économique à CHF 50'000.-. Il est très surpris d'entendre l'actuel Président de la commission FAE et ancien Président de la FIVEAC dire qu'à Versoix tout va bien ! Il observe les recettes fiscales qui fondent comme neige au soleil, ce qui est un indicateur infallible du fait que cela ne va pas. Il ne faut pas se priver de faire venir les entreprises à Versoix et ainsi de créer de l'emploi. Il relève l'importance d'être ambitieux. Il considère que le budget présenté ce soir manque de courage et de vision.

Le Président indique qu'il a pris bonne note de cette troisième proposition d'amendement, consistant donc en une augmentation de CHF 32'000.- du budget de fonctionnement.

M. Tamone relève l'intérêt de ces amendements. Il se réfère à un article de la Tribune de Genève signé Marc Breton, concernant l'âge d'or des multinationales, qui met en évidence le fait que certaines entreprises ne connaissent pas la crise et poursuivent leur développement avec des chiffres extrêmement forts. Par ailleurs, l'éditorial du même journal et du même auteur met en évidence qu'en 10 ans l'aide sociale a augmenté de 76 %. Nous sommes au cœur de ces réalités qui nécessitent d'une part de mettre en avant la promotion économique pour faire venir les entreprises à Versoix, tout en restant attentifs à leurs activités qui doivent avoir un esprit durable, et d'autre part de faire attention aux questions sociales. Les Vert.e.s sont bien entendu très attentifs à ces questions et pensent que ce n'est pas aux collaborateurs de la commune de payer une partie de l'addition de la situation financière à Versoix, raison pour laquelle ils ont proposé cet amendement. Il remercie à la fois le groupe des Vert.e.s et le PS de revenir sur ces questions et de tenir compte de la dimension sociale des salaires des employés de la commune qui appartiennent à ce qu'on appelle la classe moyenne.

M. Conus a relevé dans les explications du projet de budget 2022 qu'il était question de repousser à l'année prochaine la prise en compte des annuités. Tout en reconnaissant que la situation ne sera pas facile l'année prochaine, il considère cette décision étrange. Il a constaté par ailleurs une économie sur les taux d'intérêt de CHF 120'000.-, somme qui couvre à peu de chose près la somme totale de la demi-annuité proposée en amendement. Cette demi-annuité ne générerait aucun frais supplémentaire et serait une forme

de reconnaissance des efforts effectués par les employés communaux en cette période longue et compliquée.

La parole n'est plus demandée et le Président propose une suspension de séance de quelques minutes pour permettre aux différents groupes et au Bureau de discuter de la procédure de vote.

Sans opposition, la séance est suspendue de 21h31 à 21h42.

Après avoir expliqué la procédure de vote arrêtée par le Bureau après consultation des chefs de groupe, le Président soumet au vote du Conseil municipal les trois amendements ci-dessous :

L'amendement n° 1, proposé par M. Marro, consistant à ajouter CHF 250'000.- au budget de fonctionnement pour autoriser le Conseil administratif à indexer les traitements des membres de l'administration communale, est rejeté par 13 non, 11 oui et aucune abstention (24 votants).

L'amendement n° 2, proposé par Mme Sauter Caillet, consistant à ajouter CHF 125'000.- au budget de fonctionnement pour autoriser le Conseil administratif à octroyer une demi-augmentation de traitement aux membres de l'administration communale, y compris les charges employeur supplémentaires, est rejeté par 13 non, 11 oui et aucune abstention (24 votants).

L'amendement n° 3, proposé par M. Leiser, consistant à ajouter CHF 32'000.- au budget de fonctionnement de la promotion économique communale, est refusé par 13 non, 12 oui et aucune abstention (le Président vote pour départager l'égalité des voix – 25 votants).

Le Président soumet ensuite au vote du Conseil municipal le budget 2022 de la Ville de Versoix dans son ensemble. Il précise que le vote se déroule à la majorité qualifiée (le Président vote).

« Projet de Budget 2022 de la ville de Versoix »

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 42'260'298** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 266'685**, soit net **CHF 41'993'613**) aux charges et de CHF **40'884'118** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 266'685**, soit net **CHF 40'617'433**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **CHF 1'376'180**,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 1'376'180** et résultat extraordinaire de **CHF 0**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 3'892'195**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à **45.5 centimes**,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à **100 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 7'212'500** aux dépenses et de **CHF 333'000** aux recettes, les investissements nets présumés s'élève à **CHF 6'879'500**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 3'892'195**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 2'987'305**,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 1er novembre 2021,

vu le rapport de la commission Développement durable du 2 novembre 2021,

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 4 novembre 2021,

vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 8 novembre 2021,

vu le rapport de la commission Aménagements et transports du 9 novembre 2021,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 18 novembre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui, 2 non et 2 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de **CHF 42'260'298** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 266'685**, soit net **CHF 41'993'613**) aux charges et de **CHF 40'884'118** (dont à déduire

les imputations internes de **CHF 266'685**, soit net **CHF 40'617'433**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **CHF 1'376'180**.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 1'376'180** et résultat extraordinaire de **Fr 0**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à **45.5 centimes**.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à **100 centimes**.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de **CHF 2'987'305** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le Président saisit l'occasion de l'adoption du budget communal pour l'année à venir pour remercier l'ensemble du Conseil municipal et la totalité des personnes ayant participé à son élaboration, sa gratitude allant en particulier à M. Virgile André, chef du service des finances.

6. MOTIONS

- a) M 3-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour étudier l'acquisition de terrains agricoles entre Ecogia et la zone villas »

Se référant au rapport disponible sur l'Extranet (cf. annexe), Mme Tchamkerten prend la parole :

« Les services de l'administration se sont penchés sur la question délicate d'une éventuelle acquisition de ces deux parcelles mises en vente depuis quelques mois. L'acquisition de terrains agricoles par les seuls agriculteurs est un des principes fondamentaux de la LDFR (loi sur le droit foncier rural). Les articles 64 et 65 de la LDFR sont très restrictifs et limitent l'achat de parcelles agricoles par une collectivité publique, puisqu'une collectivité publique n'a pas la qualité d'exploitante. Dans le cas précis qui nous occupe, des agriculteurs ont montré leur intérêt à acheter ces parcelles, les éventuelles dérogations possibles pour que la commune puisse les acheter sont inexistantes. Deux paragraphes sur l'aspect économique et la qualité des terrains complètent la réponse. Le CA considère avoir répondu à la motion et a décidé de la classer sans suite. »

Il est pris acte de ce rapport.

7. RESOLUTIONS

Néant.

8. QUESTIONS

- a. Question écrite Q 1-A Réponse du Conseil administratif à la question écrite « Prochain remplacement des panneaux d'affichage LEDS »

Le Président signale que la réponse à cette question écrite figure sur l'Extranet (cf. annexe). Le Président son auteur ainsi que le Conseil administratif pour avoir joué le jeu et répondu même avant l'échéance du délai fixé, dans le cadre de cette première question écrite depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement, et ce, sur plusieurs pages. Il précise que la réponse est publique, comme l'était la question de M. Conus.

- b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Foster du 11 octobre 2021, qui demande, concernant l'urgence climatique, si le Conseil administratif peut identifier les investissements prévus en 2022 destinés à réduire l'empreinte carbone de la commune afin d'arriver à une réduction de 60% pour 2030.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Le CA peut identifier les investissements destinés à réduire l'empreinte carbone. A regarder la liste pour 2022, ils ne sont pas très nombreux : aménagements publics pour le PLQ Ilet Jean Querret, mise en zone 30 du chemin de Montfleury, végétalisation d'un tronçon de la promenade du canal, remplacement du local des gardiens de piscine par une construction plus efficiente et moins gourmande en énergie. L'achat de véhicules peut aussi participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en cas de remplacement de véhicules très polluants.

Le CA attend la rédaction du plan climat, prévue dans une année environ. C'est le plan climat qui nous indiquera les priorités et fixera les objectifs à atteindre. A noter que les mesures qui auront le plus d'effets sur les émissions de GES seront les plus onéreuses. Elles devront donc être soigneusement planifiées pour entrer dans le budget communal. »

- c. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Sauter Caillet du 11 octobre 2021, qui demande, concernant l'acquisition des cartes journalières au guichet de la Mairie, si ce service à la population va être à nouveau disponible.

Réponse de Mme Enhas : cf. ci-dessous, point 11.

- d. Question orale de M. Miche, qui demande, suite au refus de la commune d'Onex d'accueillir l'Académie du Servette FC aux Evaux, si le Conseil administratif de la Ville de Versoix envisage de marquer son enthousiasme en vue d'accueillir cette Académie à Versoix.

Réponse de Mme Enhas : Le Conseil administratif a fait part de son intérêt d'accueillir l'Académie du Servette FC ou la première équipe. Le dossier est en main du Conseil d'Etat ; les discussions sont en cours avec le canton.

- e. Question orale de Mme Sauter Caillet qui demande, suite au courrier de 18 membres du Conseil municipal adressé au Conseil administratif et au Conseil d'Etat :

- Le Conseil administratif a-t-il établi un plan d'action permettant de répondre aux attentes exprimées dans le courrier du 18 septembre 2021 ? Si oui, quel est ce plan d'action ? Dans le cas contraire, quand prendra-t-il une décision et quand en informera-t-il le Conseil municipal ?
- Concernant en particulier l'enquête indépendante à mener, le Conseil administratif peut-il confirmer : que le mandataire sera indépendant et choisi à l'unanimité des trois membres du Conseil administratif ; que l'enquête portera sur le fonctionnement du Conseil administratif et de la direction de l'administration ; que le mandataire choisi aura accès à tout document et pourra procéder à toutes auditions utiles ?

Réponse de Mme Tchamkerten : Le Conseil administratif n'est pas autorisé à répondre à ces questions.

- f. Question orale de M. Kapp qui demande quand sera disponible le rapport d'activités de la Fondation communale de Versoix-Samuel May.

Réponse de Mme Tchamkerten : Le rapport va arriver.

9. PETITIONS

- a) P1 Pétition de l'association Les Flots Bleus « La gratuité des parkings du CSV et de Lachenal lors des excursions de nos membres ou lors de notre Assemblée Générale et notre Fête de l'Escalade »

Discussion

Au nom du groupe PDC, M. Ricci propose le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Mme Schneckenburger prend la parole :

« En tant que membre de la commission de la cohésion sociale, je soutiens tout particulièrement cette pétition car, comme je l'ai déjà relevé en séance, nous devons nous investir de manière plus soutenue pour les aînés de Versoix. Comme il a été mentionné dans la pétition, la loi sur la répartition des tâches entre canton et communes nous demande d'entreprendre différentes choses pour les personnes âgées, telles que lutter contre l'isolement et favoriser leur participation à la vie sociale. Cette pétition s'inscrit donc parfaitement dans ce cadre et je pense qu'il serait très mal perçu par la population si cette demande se voyait refusée. Le groupe PLR demande donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. »

La parole n'est plus demandée et le Président soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition au Conseil d'administratif est accepté par 22 oui, aucun non et 2 abstentions (24 votants).

**10. DESIGNATION DE DEUX MEMBRES ET DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS
DU CONSEIL CONSULTATIF DU GICORD POUR ENTREE EN FONCTION AU
1^{ER} JANVIER 2022**

Sans opposition, les personnes suivantes sont désignées membres du Conseil consultatif du GICORD, pour entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022 :

- M. Jean-Pierre Kapp, membre
- M. Daniel Ricci, membre
- M. Patrice Marro, membre suppléant
- M. Cédric Miche, membre suppléant

Le Président remercie chaleureusement ces différentes personnes de leur engagement.

Applaudissements.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Jolanka Tchamkerten, Maire

Sécurité-feu

Le 5 novembre, l'alarme a été donnée peu après 13h ; de la fumée sortait par les combles du 38 route de Suisse. Le SIS, arrivé sur place, a rapidement demandé du renfort car le feu a soudainement pris une ampleur inattendue, attisé par une très forte bise. Pour vous donner un ordre d'idée des effectifs engagés, les trois casernes de la Ville de Genève ont été vidées, un certain nombre de pompiers en congé ont dû être appelés pour assurer des permanences dans les casernes.

Au moment où six pompiers professionnels étaient à l'intérieur du bâtiment afin de vérifier si personne ne s'y trouvait, il s'est produit un appel d'air avec un embrasement, qui a blessé quatre pompiers qui ont été emmenés aux HUG. Heureusement, ils ont pu sortir le soir même de l'hôpital ; leurs blessures étaient sans gravité.

Nos pompiers volontaires ont également été alarmés et même si l'alarme a été donnée en dehors de leurs horaires, ils sont aussi arrivés très rapidement sur place. Les compagnies de Genthod et Collex-Bossy ont répondu à l'appel, ce sont finalement plus de 50 pompiers volontaires qui se sont engagés entre le vendredi soir et le samedi midi. On peut relever une fois encore que la collaboration intercommunale a très bien fonctionné, une collaboration bienvenue puisqu'il a fallu gérer deux inondations sur la commune en parallèle de l'incendie.

Une fois le feu maîtrisé, il était indispensable sécuriser le bâtiment, enlever des tuiles, des gouttières, des lucarnes, qui menaçaient de tomber, sécuriser et consolider la cheminée ; côté lac, il convenait notamment d'être attentif à un balcon qui s'était désolidarisé du mur. Il a fallu attendre 2 heures du matin pour que ce balcon puisse enfin être détaché du bâtiment et posé dans la ruelle attenante. A ce moment-là, le SIS a confié la garde du bâtiment aux sapeurs-pompiers volontaires jusqu'au lendemain 11h.

Un incendie où aucune victime n'est à déplorer heureusement, mais où les dégâts sont considérables. Les habitants ont pu être rapidement relogés. Les autorités de Versoix sont de tout cœur avec les locataires et les

commerçants qui ont perdu tout ou partie de leurs biens ; nous tenons à les assurer de notre soutien dans cette épreuve aussi subie qu'inattendue. Espérons que cet événement ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir dans l'histoire de Versoix.

Un incendie hors norme, qui a nécessité l'engagement et la collaboration de très nombreux intervenants : le SIS, les pompiers de l'aéroport, les pompiers volontaires des communes de Collex-Bossy, Genthod et Versoix, la police cantonale, la police municipale, plusieurs services communaux dont celui de la voirie qui a été appelé en pleine nuit pour fournir des bennes, l'ORPC Valavran. Je tiens à saluer ici le travail exemplaire du SIS, et de toutes les personnes intervenues sur les lieux de l'incendie ; à saluer tout particulièrement la conduite remarquable des opérations par le commandant Schumacher et son état-major. Je vous invite à remercier toutes ces personnes en les applaudissant.

Applaudissements.

Compagnie 52 des sapeurs-pompiers de Versoix

Démissions : Deyan Ricci, Irena Dincic (transfert dans une autre compagnie)
Deux nouveaux aspirants : Mathieu Fluckiger et Fabio Vieira da Silva. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

Nage glaciale le 12 décembre 2021, dès 10h à Port-Choiseul

Les dons sont récoltés cette année pour la fondation Etoile filante, qui offre des moments de bonheur et des expériences exceptionnelles à des enfants et adolescents qui vivent avec une maladie ou un handicap. Venez nombreux !

Week-end Halloween

Ce week-end de Halloween que certains redoutaient s'est plutôt bien passé. Grâce à une collaboration entre les acteurs du domaine social et de la sécurité, des activités ont pu être proposées aux jeunes les samedi et dimanche soir. Quelques-uns de nos pompiers volontaires ont passé les soirées des samedi et dimanche au dépôt, prêts à intervenir. Ils ont pu être libérés vers minuit. Finalement, un seul incident est à déplorer, un feu de container à Ami-Argand, rapidement maîtrisé par le concierge et le SIS.

FIVEAC

Le projet de loi de dissolution de la FIVEAC a été voté en plénière du Grand Conseil le vendredi 12 novembre dernier. Il reste la publication dans la FAO et le délai de recours avant de pouvoir procéder formellement à la liquidation proprement dite.

Le Président indique en complément que la loi a été publiée dans la FAO le 19 novembre dernier. Il s'agit d'un délai référendaire de 40 jours dès la publication dans la FAO, avant que la loi soit promulguée et entre en vigueur.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

Achat de cartes CFF

En réponse à un divers de Mme Sauter Caillet [*note du Président : il s'agissait d'une question orale du 11 octobre 2021*] concernant les personnes qui ne seraient pas à l'aise avec les accès informatiques pour commander les cartes CFF sur le site de la commune, Mme Enhas confirme qu'après contrôle, les services communaux sont sensibilisés à cet aspect et sont à leur disposition par téléphone, ainsi qu'en ce qui concerne la réservation des spectacles culturels.

Cohésion sociale

Dans le cadre de la sensibilisation à la vaccination, Mme Enhas signale la mise en place par le service de la pharmacienne cantonale des unités mobiles afin de faciliter la vaccination à Versoix. Cette mesure a rencontré un grand succès. Le service de la pharmacienne cantonale sera à nouveau présent à Versoix du 16 au 18 décembre 2021 (horaires à confirmer).

Participation de la commune à un projet « Un million d'étoiles » mené par Caritas et qui vise à manifester notre solidarité vis-à-vis des personnes les plus démunies. Cette action est menée dans toute la Suisse et aura lieu le 18 décembre prochain dès la tombée de la nuit sur la place de la Gare. Mme Enhas compte sur la participation de l'ensemble des Conseillers municipaux le 18 décembre prochain afin de manifester leur sentiment de solidarité et de soutien.

Sport

Versoix on Ice

Mme Enhas signale l'ouverture de la patinoire sur le terrain du Verger (Lachenal) du 20 novembre au 20 février 2022.

M. Cédric Lambert, Conseiller administratif

STVEP

M. Lambert signale l'abattage de certains arbres dans le cadre des travaux de stabilisation du canal de la Versoix. Plusieurs travaux forestiers et de plantation seront menés (dessouchage, abattage d'arbres morts ou secs, plantation arbustive indigène et locale). Une communication sera effectuée auprès de la population sur site également.

Aménagements - mobilité douce sur la route de Suisse

M. Lambert signale la rédaction d'un rapport par MM. T. Foster et J. Marquis basé sur une approche empirique (transport sur le terrain d'une délégation de Conseillers municipaux le 15 septembre dernier, discussions avec les usagers et les riverains, etc.) et présenté en commission Aménagement et transports. L'objectif consistait à dresser une liste de constats et à formuler des propositions claires à l'attention des autorités compétentes, afin d'établir un inventaire et de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la situation. Il tient à remercier les auteurs de ce rapport très complet qui figure sur l'Extranet.

M. Lambert considère que ce rapport tombe à pic suite à l'augmentation de l'accidentologie principalement au début de la route de Suisse coté Genève. L'Office cantonal des transports a en effet été alerté par la Police car 8

accidents, dont 2 graves, avaient été relevés sur ce tronçon entre les mois d'avril et d'octobre. Un audit a été demandé sur toute la longueur de la route de Suisse (pose de caméras pour observer le comportement des cyclistes notamment). Cet audit est cofinancé entre la commune (20%) et le canton (80%).

Route de Suisse

M. Lambert signale un changement suite à une demande validée par l'OCT et la commune, à savoir une extension du tronçon à 30 km/h sur le segment allant du chemin Vandelle jusqu'au feu de la route de Sauverny.

Aéroport

M. Lambert signale une procédure de consultation (du 20 septembre au 25 octobre) relative à la modification du règlement d'exploitation de l'aéroport et l'instauration de quotas sur les décollages nocturnes, la procédure d'approbation pour la construction d'une nouvelle sortie rapide de piste et la fixation du nouveau bruit admissible. Le Conseil administratif, qui avait pris position en automne 2019, a décidé de rappeler son opposition auprès de l'OFAC.

Urbanisme

Jeudi 25 novembre : Atelier participatif Canal de Versoix – 18h00 à 21h00.

Jeudi 7 décembre : Atelier participatif secteur Colombières-Lachenal.

Sur inscription.

Culture

- Novembre 2021 : Exposition photos sur les visages du Léman express, hall du Boléro
- 16.11.2021 – 20.01.2022 : Dans le cadre du dispositif « Place aux jeunes », cycle de conférences « Voyage au cœur de l'empire romain »
- 28.11.2021 – 17h00 – salle Lachenal : Concert de la Musique municipale de Versoix
- 10 au 19.12.2021 : Marché de Noël Artéliens au Boléro
- 23.10.2021 au 5.12.2021 : exposition « Les artistes d'ici », au Boléro.

M. Lambert signale encore l'acquisition par le fonds culturel de Versoix d'un magnifique dessin à l'encre de Chine rehaussé d'aquarelle représentant une vue depuis la campagne Bordier à Versoix datant de 1828.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

13. DIVERS

13.1. M. Schenker tient à remercier le Conseil administratif, qui a obtenu de la direction générale de la santé 3 jours de vaccination contre le COVID les 18 et 19 novembre derniers à Versoix. Etant donné l'état d'urgence sanitaire dans lequel se trouvent plusieurs pays voisins, le taux de vaccinés n'étant toujours pas suffisant dans notre pays ni dans notre commune, constatant que les informations concernant ces journées

de vaccination ne sont parvenues que tardivement, il demande qu'un effort particulier soit fait afin qu'un maximum de personnes soient informées des prochaines journées de vaccination.

13.2. Mme Brünisholz signale que la journée du 25 novembre est la journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles. Une verrée en soutien aux personnes victimes est organisée de 18h à 20h sur la place de la Gare.

13.3. M. Conus rappelle l'existence d'une motion concernant la diffusion en streaming du Conseil municipal, actuellement entre les mains de la commission des finances depuis de nombreux mois.

M. Chappatte indique que ce point a été traité lors de la dernière commission des finances. Il suggère à M. Conus de s'informer auprès des représentants de son parti à la commission des finances.

Parole au public

- Une citoyenne versoisienne déplore le manque de communication sur les journées de vaccination à Versoix.

Mme Enhas indique que le Conseil administratif déplore que la communication n'ait pas été faite suffisamment tôt. La démarche a été compliquée à mettre en place avec les services cantonaux et tout a été fait au dernier moment. La gestion de la communication est gérée par le canton et la commune ne maîtrise absolument pas cet aspect. S'agissant des journées de vaccination du mois de décembre, tout sera fait pour obtenir les informations et pouvoir les diffuser le plus rapidement possible.

- En réponse à M. Detraz qui demande des précisions concernant le tronçon à 30 km/h sur la route de Suisse, M. Lambert indique que le tronçon à 30 km/h de la route de Suisse dépend d'une loi cantonale sur la mobilité (route à traversée urbaine – route cantonale intercommunale).
- M. Lambert prend note de la question de M. Détraz, citoyen versoisien, concernant le nombre de poubelles installées le long de la route de Suisse.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h40.

* * * * *